

A.F.I.S. CONSULTING
Société à responsabilité limitée au capital de 165.000 Euros.
Siège Social : 69009 Lyon, 33 quai Arloing
RCS Lyon 434 037 487

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE LE 29 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,
LE 29 JUIN
A 11 heures

Les associés de la société «A.F.I.S. CONSULTING», société à responsabilité limitée au capital de 165 000 Euros, dont le siège social est 33 quai Arloing à Lyon (69009), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabrice BELADINA, associé gérant.

Le Président constate que sont présents ou représentés à l'Assemblée :

- **Monsieur Fabrice BELADINA**, titulaire de 12 375 parts sociales, numérotées de 1 à 3300 et 7 426 à 16 500,
ci 12 375 parts
- **Madame Estelle GOYARD épouse DUBUIS**, titulaire de 4125 parts sociales, numérotées de 3301 à 7 425,
ci 4 125 parts

=====

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 16 500 parts

En conséquence, il déclare que l'Assemblée, ainsi constituée, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ratification des convocations verbales,
- lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- approbation des comptes dudit exercice,
- quitus à la gérance,
- affectation des résultats,
- questions diverses.



1

Ceci énoncé, le Président met à la disposition de l'assemblée et dépose sur le bureau :

- l'inventaire au 31 décembre 2025,
- les comptes annuels arrêtés à cette même date,
- le texte des résolutions,
- le rapport de gestion établi par la gérance.

Le Président indique que les comptes, à l'exception de l'inventaire, le texte des résolutions ainsi que les rapports ci-précédemment énumérés, ont été communiqués aux associés plus de quinze jours avant l'assemblée et que, pendant ce même délai de quinze jours précédant l'assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'assemblée lui en donne acte.

Après avoir donné lecture du rapport de gestion, le Président demande aux associés s'ils souhaitent poser des questions, recevoir des explications complémentaires et déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées qui ne présentent pas le caractère de débats nécessitant leur retranscription de l'avis unanime des associés.

Puis personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

RESOLUTION PREALABLE

L'assemblée générale, réunissant la totalité des parts sociales, reconnaît et déclare que c'est en plein accord avec chacun des associés que les règles de convocation n'ont pas été observées, en donne décharge et ratifie les convocations verbales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'annexe au 31 décembre 2025, et après en avoir délibéré, décide d'approuver les comptes dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés.

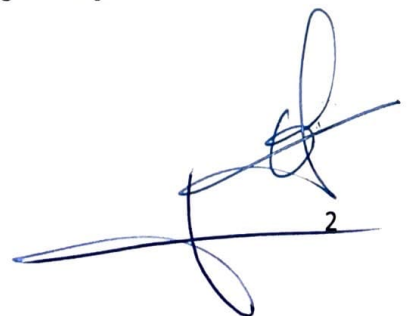
L'assemblée générale prend acte de ce que les comptes sociaux de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non fiscalement déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de donner quitus entier et définitif à la gérance pour l'exercice de ses fonctions pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



2

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale rappelle que le résultat de l'exercice s'élève à 127 233 euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 127 233 euros de la manière suivante :

- 127 233 euros au compte « autres réserves » qui présentera alors un solde créditeur de 1 558 061 euros.

L'assemblée rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code de Commerce n'a été conclu au cours du précédent exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité,

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que Monsieur Fabrice BELADINA a perçu, au titre de ses fonctions et responsabilités de gérant pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, une rémunération annuelle nette de **cinq cent quatre-vingt mille neuf cent soixante-quatorze euros (580 974 €)**, à laquelle s'ajoute la prise en charge de ses cotisations sociales personnelles.

Comme d'usage, Monsieur Fabrice BELADINA a eu droit au remboursement de ses frais sur présentation de justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.
De tout ce que dessus, il résulte le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents et représentés.



①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026



N° 15949 * 08

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AFIS CONSULTING										Néant ☐ *								
Adresse de l'entreprise		33 QUAI ARLOING 69009 LYON																		
SIRET		4	3	4	0	3	7	4	8	7	0	0	0	5	6					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1	2	Durée de l'exercice précédent *										1	2					
														Exercice N clos le						
														31	12	4	2	5		
														Brut		Amortissements, provisions		Net		
														1	2		3			
Capital souscrit non appelé														TOTAL (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB	255		AC	255												
		Frais de développement *		CX			CQ													
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	1 264		AG	1 264												
		Fonds commercial (1)		AH	164 848		AI			164 848										
		Autres immobilisations incorporelles		AJ			AK													
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL			AM													
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN			AO													
		Constructions		AP			AQ													
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR			AS													
		Autres immobilisations corporelles		AT	118 239		AU	103 137		15 102										
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV			AW													
		Participations		CS	15		CT			15										
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU			CV													
		Créances rattachées à des participations		BB			BC													
		Autres titres immobilisés		BD			BE													
		Prêts		BF			BG													
	Autres immobilisations financières *		BH	330		BI			330											
TOTAL (II)				BJ	284 950		BK	104 656		180 294										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL			BM													
		En cours de production de biens		BN			BO													
		En cours de production de services		BP			BQ													
		Produits intermédiaires et finis		BR			BS													
		Marchandises		BT	5 283		BU			5 283										
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	76		BW			76										
		Clients et comptes rattachés (3) *		BX	4 170 748		BY	55 391		4 115 357										
		Autres créances (3)		BZ	146 980		CA			146 980										
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB			CC													
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)		CD			CE												
Disponibilités			CF	578 620		CG			578 620											
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *		CH	3 299		CI			3 299											
	TOTAL (III)		CJ	4 905 006		CK	55 391		4 849 615											
	Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW																	
	Primes de remboursement des emprunts (V)		CM																	
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN																	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				CO	5 189 956		1A	160 047		5 029 909										
Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	330		(3) Part à plus d'1 an :		CR											
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :														

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AFIS CONSULTING			Néant ☐ *		
					Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :165..000.)			DA	165 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	157 350		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC		
	Réserve légale (3)			DD	17 595		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF		
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	)	DG	1 430 828
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	127 233		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	1 898 006		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligatoires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV	663	
	Instruments financiers à terme			D1			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	10 086		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	426 344		
	Dettes fiscales et sociales			DY	2 694 498		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	312		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	3 131 903			
Écart de conversion passif * et différences d'évaluation			ED				
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	5 029 909			
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			- Écart de réévaluation libre		1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	3 121 817	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise				AFIS CONSULTING				Néant ☐ *			
				Exercice N							
				France				Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC			
	Production vendue	{	Biens *	FD		FE		FF			
			Services *	FG	2 165 718	FH		FI	2 165 718		
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	2 165 718	FK		FL	2 165 718		
	Production stockée *							FM			
	Production immobilisée *							FN			
	Subventions d'exploitation							FO			
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)							FP	630		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							F1			
	Autres produits (1) (11)							FQ	20		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)								FR	2 166 368		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS			
	Variation de stocks (marchandises) *							FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU	(615)		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *							FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *							FW	282 876		
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	84 705		
	Salaires et traitements *							FY	1 251 019		
	Cotisations sociales (10)							FZ	323 465		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements * (14)				GA	8 955		
				- dotations aux dépréciations				GB			
			Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GC	50 758		
			Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							G1			
	Autres charges (12)							GE	3		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)								GF	2 001 166		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								GG	165 202		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *							GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *							GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL			
	Reprises sur dépréciations							GM			
	Différences positives de change							GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie							GO			
	Produits des cessions d'immobilisations financières							G2			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)								GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR			
	Différences négatives de change							GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées							G3			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)								GU			
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)								GV			
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)								GW	165 202		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AFIS CONSULTING				Néant ☐ *		
							Exercice N	
Produits exceptionnels (7)(VII)						(VII)	HD	
Charges exceptionnelles (6 bis – 6 ter- 7)						(VIII)	HH	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)							HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise						(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *						(X)	HK 37 969	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	2 166 368	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	2 039 135	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)						HN	127 233	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme						HO	
	(2) Dont	{	produits de locations immobilières				HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				1G	
	(3) Dont	{	- Crédit-bail mobilier *				HP	
			- Crédit-bail immobilier				HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées						1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées						1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)						HX	
	(6 ter) Dont	{	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI) *				RC	
			- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI) *				RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	101 153	)	A2	104 209
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)						A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)						A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles						A8	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A10	3 056				
		Dont cotisations facultatives nouveaux plans épargne retraite	A11					
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)						HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :						Exercice N		
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N		
						Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AFIS CONSULTING										Néant ☐ *												
CADRE A	IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste									
											Consécutives à la réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence													
											1		2		3									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ	255		D8			D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD	166 112		KE			KF					
CORPORELLES	Terrains												KG			KH			KI					
	Constructions	Sur sol propre		(dont composants		L9				)		KJ			KK			KL						
		Sur sol d'autrui		(dont composants		M1				)		KM			KN			KO						
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions		dont composants		M2				)		KP			KQ			KR						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										dont composants		M3				KS			KT				
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *										KV		23 529		KW			KX					
		Matériel de transport *										KY		35 910		KZ			LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB		53 309		LC			LD	6 531				
		Emballages récupérables et divers *										LE				LF			LG					
	Immobilisations corporelles en cours										LH				LI			LJ						
	Avances et acomptes										LK				LL			LM						
	TOTAL III										LN		112 748		LO			LP	6 531					
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G				8M			8T					
		Autres participations										8U		15		8V			8W					
Autres titres immobilisés										1P				1R			1S							
Prêts et autres immobilisations financières										1T		330		1U			1V							
TOTAL IV										LQ		345		LR			LS							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		279 460		ØH			ØJ	6 531						
CADRE B	IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence									
											Par virement de poste à poste		Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
											1		2		3		4							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN			CØ			DØ	255		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO			LV			LW	166 112		1X		
CORPORELLES	Terrains										IP				LX			LY			LZ			
	Constructions	Sur sol propre				IQ				MA			MB			MC								
		Sur sol d'autrui				IR				MD			ME			MF								
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions				IS				MG			MH			MI								
	Installations techniques, matériel et outillages industriels										IT				MJ			MK			ML			
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers				IU				MM			MN	23 529		MO								
		Matériel de transport				IV				MP			MQ	35 910		MR								
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		1 040		MT	58 799		MU											
		Emballages récupérables et divers*				IX				MV			MW			MX								
	Immobilisations corporelles en cours										MY				MZ			NA			NB			
	Avances et acomptes										NC				ND			NE			NF			
TOTAL III										IY				NG	1 040		NH	118 239		NI				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ				ØU			M7			ØW			
	Autres participations										IØ				ØX			ØY	15		ØZ			
	Autres titres immobilisés										I1				2B			2C			2D			
	Prêts et autres immobilisations financières										I2				2E			2F	330		2G			
	TOTAL IV										I3				NJ			NK	345		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4				ØK	1 040		ØL	284 950		ØM				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD


**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		Soci AFIS CONSULTING						Néant ☒ *	
Exercice N clos le		3	1	1	2	2	0	2	5
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾		
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾			
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾				
								③	④
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	_____	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	_____	–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	_____	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AFIS CONSULTING						Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY	255	EL		EM		EN	255		
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 264	PF		PG		PH	1 264		
TOTAL I		RK	1 519	RM		RN		RO	1 519		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	23 529	QE		QF		QG	23 529		
	Matériel de transport	QH	21 506	QI	7 182	QJ		QK	28 688		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	50 187	QM	1 773	QN	1 040	QO	50 920		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	95 222	QV	8 955	QW	1 040	QX	103 137		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	96 741	ØP	8 955	ØQ	1 040	ØR	104 656		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6				
		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AFIS CONSULTING						Néant ☐ *	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	5 264	6U	50 758	6V	630	6W	55 391
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	5 264	TY	50 758	TZ	630	UA	55 391
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	5 264	UB	50 758	UC	630	UD	55 391
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	50 758	UF	630			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AFIS CONSULTING					Néant ☐ *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
					1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	330	UV	330	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	35 067		35 067				
	Autres créances clients			UX	4 135 682		4 135 682				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	72 140		72 140			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
	Divers			VP							
	Groupe et associés (2)			VC	74 840		74 840				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR								
Charges constatées d'avance			VS	3 299		3 299					
TOTAUX			VT	4 321 357	VU	4 321 357	VV				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine VG									
		à plus d'1 an à l'origine VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	426 344		426 344						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 416 217		1 416 217						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	512 212		512 212						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	3 563		3 563					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	738 950		738 950					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilées		VQ	23 556		23 556					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	663		663						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	312		312						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	3 121 817	VZ	3 121 817						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AFIS CONSULTING										Néant ☐		Exercice N clos le																		
														3 1 1 2 2 5																		
I. RÉINTÉGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	127 233														
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)																	WVB														
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD											Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	3 522					XE	3 672									
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF											Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	150															
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA											(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI) *		RB						)										
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		VM											Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX						XW										
	Amendes et pénalités		WJ											Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ																
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *																	XY														
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)																	I7	37 969													
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL											Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7						K7									
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0%																	I8														
																		ZN														
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions																	WN														
																		WO														
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)																	XR															
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU											Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW						WQ									
															Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8															
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage																	Y1															
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage																	Y3															
												TOTAL I		WR	168 874																	
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS															
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *																	WT															
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)																	WU															
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure - imputées sur les déficits antérieurs															WV														
																		WH														
																		WP														
																		WW														
																		XB														
																		I6														
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %																	WZ														
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *																	WZ														
Mesures d'incitation	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(											Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A						)	XA									
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)																	ZX														
	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *																	ZY														
	Majoration d'amortissement *																	XD														
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quinquies A) *	HT											Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2						J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5						XF					
	ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV											S.I.I.C. (art. 208C)	K3						Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies) *	PA											
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies) *	PP											Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) *	1F						Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies) *	XC											
													Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC						Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) *	PB											
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)																	XS															
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9											dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH						)	XG									
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA											dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC																
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)		YB											dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)		YD																
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI											Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI																
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL																													
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage																	Y2															
III. RÉSULTAT FISCAL												TOTAL II					XH															
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables												{	Bénéfice (I moins II)					XI	168 874													
													Déficit (II moins I)											XJ								
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *																		ZL														
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *																								XL								
RÉSULTAT FISCAL												BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	168 874					XO									

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AFIS CONSULTING		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	31 254
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
			YN		YO
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			Montant net à la fin de l'exercice

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AFIS CONSULTING										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	116 512		- Autres réserves	ZD	116 512						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG							
TOTAL I		ØF	116 512		(N.B : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH	116 512					
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7	)	YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	215 108				
		- Locations, charges locatives et de copropriété		(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	)	XQ	37 691			
		- Personnel extérieur à l'entreprise						YU					
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	346				
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage						YV					
		- Autres comptes		(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	)	ST	29 731			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	282 876					
	IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE						YW	2 436				
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ZS	)	9Z	82 269			
		Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD						YX	84 705				
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	425 029					
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	59 278					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2025)*						ØB	469 530					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK						
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0						ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *						RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *						RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ							
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social						JQ	153 389					
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social						JR						
	Revenu brut social (si le montant est négatif)					JS							
	Revenu brut social (si le montant est positif)						JT	713 389					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2058C